Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260602-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DF n° 26-06-02*** ***Rapporteur : Philippe EUZEN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération DF n°25-02-02 du conseil municipal du 6 mars 2025 adoptant le budget primitif de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération DF n°25-04-04 du conseil municipal du 26 juin 2025 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Morlaix ;

Vu la délibération DF n°25-06-01 du conseil municipal du 9 octobre 2025 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Morlaix ;

Vu la délibération DF n°24-06-03 du conseil municipal du 14 novembre 2024 relative à la clôture du budget lotissement l'Orée du Bois ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260602-DE

Vu la délibération DF n°25-07-15 du conseil municipal du 18 décembre 2025 adoptant la décision modificative n°3 du budget annexe du Centre de Santé Municipal ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui sont prescrites ;

Considérant que les comptes établis par le comptable public, receveur de la ville :

1) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant l'écart de + 1.30 € entre le résultat de fonctionnement du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur sur le budget principal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : déclarent que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur présente un écart entre le résultat du compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public pour le budget principal :

Budget principal :

- Les dépenses de fonctionnement 2025 = 24 114 648.60 €
- Les recettes de fonctionnement 2025 = 24 817 976.34 €
- Le résultat de fonctionnement 2025 = + 703 327.74 €
- L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'élève à + 2 730 720.16 €
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 présente un excédent de **+ 3 434 049.20 € (y compris l'écart de + 1.30 €)**
- Les dépenses d'investissement 2025 = 10 462 869.79 €
- Les recettes d'investissement 2025 = 10 356 982.82 €
- Le résultat d'investissement 2025 = – 105 886.97 €
- Le déficit d'investissement reporté 2024 s'élève à – 1 579 964.78 €
- La section d'investissement présente un déficit de clôture de **– 1 685 851.75 €**
- Le résultat global de clôture s'élève à **+ 1 748 197.45 €**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260602-DE

- Article 2 : déclarent que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ne présente aucun écart entre le résultat des comptes administratifs de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public pour les budgets annexes :

Budget annexe Cuisine centrale :

- Les dépenses de fonctionnement 2025 = 3 127 984.82 €
- Les recettes de fonctionnement 2025 = 3 122 213.48 €
- Le résultat de fonctionnement 2025 = – 5 771.34 €
- L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'élève à + 16 251.96 €
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 présente un excédent de **+ 10 480.62 €**
- Les dépenses d'investissement 2025 = 173 345.14 €
- Les recettes d'investissement 2025 = 62 754.14 €
- Le résultat d'investissement 2025 = – 110 591.00 €
- L'excédent d'investissement reporté 2024 s'élève à + 214 918.09 €
- La section d'investissement présente un excédent de clôture de **+ 104 327.09 €**
- Le résultat global de clôture s'élève à **+ 114 807.71 €**

Budget annexe Pôle Petite Enfance :

- Les dépenses de fonctionnement 2025 = 2 236 601.38 €
- Les recettes de fonctionnement 2025 = 2 206 510.12 €
- Le résultat de fonctionnement 2025 = – 30 091.26 €
- L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'élève à + 43 868.32 €
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 présente un excédent de **+ 13 777.06 €**
- Les dépenses d'investissement 2025 = 62 137.47 €
- Les recettes d'investissement 2025 = 42 697.63 €
- Le résultat d'investissement 2025 = – 19 439.84 €
- L'excédent d'investissement reporté 2024 s'élève à + 22 978.03 €
- La section d'investissement présente un excédent de clôture de **+ 3 538.19 €**
- Le résultat global de clôture s'élève à **+ 17 315.25 €**

Budget annexe Langolvas :

- Les dépenses de fonctionnement 2025 = 45 783.18 €
- Les recettes de fonctionnement 2025 = 49 497.09 €
- Le résultat de fonctionnement 2025 = + 3 713.91 €
- L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'élève à + 39 759.65 €
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 présente un excédent de **+ 43 473.56 €**
- Les dépenses d'investissement 2025 = 12 000.00 €
- Les recettes d'investissement 2025 = 12 081.22 €
- Le résultat d'investissement 2025 = + 81.22 €
- Le déficit d'investissement reporté 2024 s'élève à – 10 024.38 €
- La section d'investissement présente un déficit de clôture de **– 9 943.16 €**
- Le résultat global de clôture s'élève à **+ 33 530.40 €**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260602-DE

Budget annexe Centre de Santé Municipal :

- Les dépenses de fonctionnement 2025 = 12 330.80 €
- Les recettes de fonctionnement 2025 = 423.31 €
- Le résultat de fonctionnement 2025 = – 11 907.49 €
- L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'élève à + 46 093.15 €
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 présente un excédent de **+ 34 185.66 €**
- Les dépenses d'investissement 2025 = 746 186.44 €
- Les recettes d'investissement 2025 = 463 772.69 €
- Le résultat d'investissement 2025 = – 282 413.75 €
- L'excédent d'investissement reporté 2024 s'élève à + 212 024.65 €
- La section d'investissement présente un déficit de clôture de **– 70 389.10 €**
- Le résultat global de clôture s'élève à **– 36 203.44 €**

- Article 3 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT

COMPTE DE GESTION 2025 VILLE DE MORLAIX

	A	B	C	D	E = A-B+C+D
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFER OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRE *	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
BUDGET PRINCIPAL	**1 630 115,99**	**521 536,38**	**597 440,77**	**42 177,07**	**1 748 197,45**
Investissement	-1 579 964,78		-105 886,97		-1 685 851,75
Fonctionnement	3 210 080,77	521 536,38	703 327,74	42 177,07	3 434 049,20
BUDGET CUISINE CENTRALE	**231 170,05**	**0,00**	**-116 362,34**		**114 807,71**
Investissement	214 918,09		-110 591,00		104 327,09
Fonctionnement	16 251,96		-5 771,34		10 480,62
BUDGET POLE PETITE ENFANCE	**66 846,35**	**0,00**	**-49 531,10**		**17 315,25**
Investissement	22 978,03		-19 439,84		3 538,19
Fonctionnement	43 868,32		-30 091,26		13 777,06
BUDGET PARC DE LANGOLVAS	**39 759,65**	**10 024,38**	**3 795,13**		**33 530,40**
Investissement	-10 024,38		81,22		-9 943,16
Fonctionnement	49 784,03	10 024,38	3 713,91		43 473,56
BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	**258 117,80**	**0,00**	**-294 321,24**		**-36 203,44**
Investissement	212 024,65		-282 413,75		-70 389,10
Fonctionnement	46 093,15		-11 907,49		34 185,66
TOTAL COMPTE DE GESTION	**2 226 009,84**	**531 560,76**	**141 021,22**	**42 177,07**	**1 877 647,37**
Investissement	-1 140 068,39	0,00	-518 250,34	0,00	-1 658 318,73
Fonctionnement	3 366 078,23	531 560,76	659 271,56		3 535 966,10

* intégration de l'excédent de fonctionnement du lotissement de l'Orée du Bois lors de sa clôture en 2024 = 45 175,77 € + arrondis de TVA =1,30 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260602-DE